

73 Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que différents travaux sont actuellement en cours d'exécution dans le cadre du renforcement général du réseau d'alimentation en eau potable de la Commune (renforcement des installations de pompage - construction d'une nouvelle bâche de 300 m3).

Ces différentes opérations étant indispensables pour assurer la desserte correcte de l'ensemble des abonnés et plus particulièrement de la zone industrielle dont la consommation en eau devient de plus en plus importante.

Afin de compléter le renforcement du réseau, il y a lieu de procéder aux travaux nécessaires permettant une augmentation des capacités de stockage.

Il propose donc au Conseil Municipal d'engager dès à présent la procédure d'appel d'offres, en vue de la construction d'un nouveau réservoir, de 500m3.

Il soumet à l'Assemblée le dossier d'appel d'offres concernant cet ouvrage, estimé à 150 000 F 00 par le Service du Génie Rural des Eaux et des Forêts.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- Décide la construction d'un nouveau réservoir de 500m3, permettant d'assurer une capacité de stockage complémentaire indispensable à une desserte correcte des différents abonnés,
- Sollicite de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, l'autorisation de procéder à la mise en appel d'offres de ces travaux.
- Accepte le dossier d'appel d'offres correspondant, estimé à 150 000 F 00 par le Service du Génie Rural des Eaux et des Forêts,
- Désigne MM RAVERDEL et LACHAISE, Membres du Conseil Municipal, pour assister Monsieur le Maire à la séance d'appel d'offres et faire partie du Jury qui sera chargé de désigner l'entreprise adjudicataire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à passer avec l'entreprise déclarée adjudicataire à la suite des formalités d'appel d'offres.
- s'engage à mettre à la disposition du Service du Génie Rural des Eaux et des Forêts les terrains nécessaires à l'exécution de l'ouvrage prévu au projet,
- décide d'assurer le financement de ces travaux sur les crédits qui seront inscrits au budget primitif 1974 de la Commune.

